

Euro: protection contre le faux monnayage, programme Pericles 2002-2005 extension aux États qui n'ont pas adopté l'euro

2001/0106(CNS) - 22/05/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : étendre aux pays qui n'ont pas adopté l'euro le programme PERICLES de formation, d'échanges et d'assistance pour la protection de l'euro contre le faux monnayage. CONTENU : La proposition vise uniquement à étendre aux pays qui n'ont pas encore adopté l'euro le programme PERICLES, 2002-2005 de formation, d'échanges et d'assistance pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (voir CNS/2001/0105).